



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À L'HÔTEL CROWNE PLAZA
505, RUE SHERBROOKE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC**

LES 18 ET 19 AVRIL 2001

Adopté tel que modifié à la séance du Conseil du 20 septembre 2001

Présences : Monsieur Laurent Mc Cutcheon, président

Madame Liliane Besner
M^e Michel Brisson
M^e Monique Corbeil
M^e Louis Cormier
M^e Laurence Demers
Monsieur Joseph Gabay
M^e Odette Laverdière
Madame Anne-Marie Lemieux
M^e Gaétan Lemoyne

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Michèle Juteau, conseillère juridique

Absences : M^e Gaétan Lemoyne (le 18 en avant-midi)
Madame Line-Sylvie Perron

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Les 18 et 19 avril 2001	Page : 1
--	---------------------------------------	-----------------

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de Monsieur Laurent McCutcheon, appuyée par M^e Laurence Demers, l'item 1.5 Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec est reporté au 19 avril 2001 à 9 h afin de permettre à M^e Gaétan Lemoyne et à M. Joseph Gabay - ce dernier devant s'absenter en cours d'après-midi - de participer aux discussions. L'ordre du jour est adopté tel que modifié.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 1^{er} février 2001

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par Madame Anne-Marie Lemieux, le procès-verbal de la séance publique du 1^{er} février 2001 est adopté.

1.3 Sujets d'information

Monsieur Laurent McCutcheon dépose copie d'une résolution adoptée par le Conseil général du Barreau du Québec à l'effet que les tribunaux administratifs ne fixent des auditions pendant la période des vacances judiciaires qu'après consultation avec les procureurs désignés par les justiciables pour s'assurer de la disponibilité des parties, de leurs représentants et de leurs témoins. Une lettre accompagnée de cette résolution a été transmise à Madame Linda Goupil, ministre de la Justice. Le Conseil de la justice administrative en a reçu copie à titre d'information.

Le budget de l'année financière 2000-2001 a été reconduit pour 2001-2002 avec l'indexation pour les salaires. M^e Michèle Juteau présente les documents budgétaires. Elle indique que l'étude des crédits du programme « Justice » aura lieu prochainement en commission parlementaire.

Madame Louise Morency, secrétaire au Conseil a quitté ses fonctions. Madame Marjolaine Claveau a été embauchée à titre occasionnel.

Le plan stratégique 2001-2003 du Conseil a reçu l'avis positif du Conseil du Trésor. Cet avis a été communiqué au ministre de la Justice.

1.4 Déclaration de services aux citoyens

M^e Michèle Juteau présente la Déclaration de services aux citoyens. Elle mentionne que le texte a fait l'objet d'une consultation auprès des membres et qu'il a été ajusté conformément à leurs instructions ; exception faite du 5^e objectif qui a été ajouté pour tenir compte des commentaires reçus du Secrétariat à la réforme administrative du Conseil exécutif.

Après discussion, les membres du Conseil décident de retirer ce cinquième objectif.

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par M^e Louis Cormier, la déclaration de service aux citoyens est adoptée tel que modifiée.

La déclaration de services aux citoyens tel qu'adoptée est jointe en annexe du présent procès-verbal.

1.5 Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec

Cet item a été reporté au 19 avril 2001 à 9 h.

1.6 Liste des ministères, des organismes et des autorités à publier à la Gazette officielle du Québec en application de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative

1.6.1 Rapport et recommandation du comité consultatif du Conseil

M^e Michèle Juteau présente le rapport du comité consultatif du Conseil portant sur les orientations, la méthodologie et les critères d'application pour l'établissement de la liste des ministères et organismes constituant l'Administration gouvernementale et celle des organismes chargés de trancher des litiges opposant

un administré à une autorité administrative, ou à une autorité décentralisée. Puis elle présente les deux (2) listes établies selon l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative*. Elle présente aussi certaines modifications, vu l'entrée en vigueur récente de certaines dispositions législatives et le dernier remaniement ministériel. Enfin, elle fait état d'ajustements suggérés par certains collaborateurs.

1.6.2 Adoption de la liste en vue de sa publication

Après discussion des modifications proposées, sur la proposition de M^e Laurence Demers, appuyée par M^e Michel Brisson, sont adoptées, en vue d'une publication à la *Gazette officielle du Québec*, la liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale au sens de l'article 3 de la *Loi sur la justice administrative* ainsi que la liste des organismes et des autorités visés par l'article 9 de cette loi, telles qu'elles ont été modifiées à la séance. Copie de ces listes sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

1.7 Dépôt du rapport d'enquête dans le dossier n° 15 impliquant Monsieur Jacques Bibeau et M^e Bernard Cohen, membre du Tribunal administratif du Québec

En cours de séance, cet item a été reporté au 19 avril 2001 à 9 h, avant l'item 1.5 portant sur le code de déontologie.

1.8 Dépôt du texte du rapport d'implantation du Conseil 1998-2001

Monsieur Laurent McCutcheon présente les objectifs visés par la rédaction de ce rapport d'implantation : rendre compte des activités de mise en œuvre et de celles utiles à la réalisation des fonctions du Conseil. Il indique que ce rapport est purement administratif. Le texte fera l'objet d'une publication à l'intention des intervenants du milieu de la justice administrative.

Les membres du Conseil commentent le rapport. Certains ne sont pas d'accord avec certaines parties du texte, d'autres le considère comme le portrait fidèle des activités du Conseil.

Après discussion, Monsieur Joseph Gabay propose aux membres qui le désirent de soumettre des commentaires écrits au président du Conseil lequel en disposera. Cette proposition est acceptée.

Ces commentaires devront être transmis d'ici quelques jours.

1.9 Constitution d'un comité pour l'organisation des activités de formation sur la déontologie prévues au plan stratégique

Les membres du Conseil désignent M^e Odette Laverdière, Madame Anne-Marie Lemieux et M^e Michèle Juteau pour organiser ces activités de formation. Monsieur Laurent McCutcheon écrira aux présidents de la Commission des lésions professionnelles et de la Régie du logement pour leur demander de désigner un représentant pour participer aux travaux du comité.

1.10 Calendrier annuel des séances

Les prochaines séances du Conseil se tiendront aux dates et lieux suivants :

14 juin 2001 : Québec

2 août 2001 : à confirmer dans l'éventualité d'une urgence

13 septembre 2001 : Québec

25 octobre 2001 : Québec

13 décembre 2001 : Montréal

14 février 2002 : Québec

11 avril 2002 : Québec

23 mai 2002 : Montréal

La séance publique est suspendue à 12 h 40 et reprendra le 19 avril 2001 à 9 h.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 1^{er} février 2001 et l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de Madame Anne-Marie Lemieux, appuyée par M^e Monique Corbeil, l'ordre du jour de la séance tenue à huis clos est adopté.

Sur la proposition de Monsieur Joseph Gabay, appuyée par Madame Anne-Marie Lemieux, le procès-verbal de la portion à huis clos de la séance tenue le 1^{er} février 2001 est adopté.

État des dossiers de plainte

Une nouvelle plainte a été reçue le 11 avril 2001.

Dans le dossier n^o 15, le rapport du comité d'enquête sera déposé à la séance publique.

Quatre (4) dossiers sont examinés à la présente séance.

Examen des plaintes des dossiers n^{os} 42, 45, 46 et 47

Les quatre (4) plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* pour les motifs exprimés aux décisions.

Il n'y a aucun item à la rubrique varia de la séance à huis clos.

Fin de la séance à huis clos à 14 h 10.

Reprise de la séance publique, le 19 avril à 9 h.

1.7 Dépôt du rapport d'enquête dans le dossier n° 15 impliquant Monsieur Jacques Bibeau et M^e Bernard Cohen, membre du Tribunal administratif du Québec

M^e Monique Corbeil, présidente du comité d'enquête, résume les conclusions du rapport du comité d'enquête ainsi que les motifs pour lesquels la plainte portée contre M^e Bernard Cohen est déclarée non-fondée.

Les membres du Conseil donnent acte au dépôt du rapport du comité d'enquête.

Lors d'une prochaine séance, les membres souhaitent discuter du rôle du procureur désigné pour assister le comité d'enquête.

1.5 Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec

1.5.1 État de situation à la suite de la pré-publication du code à la Gazette officielle du Québec

Monsieur Laurent McCutcheon, président, indique qu'à la suite de la pré-publication du code de déontologie, le Barreau du Québec et l'Association des juges administratifs du Tribunal administratif du Québec (A.J.A.T.A.Q.) ont transmis leurs commentaires au Conseil.

1.5.2 Discussions et adoption du règlement

Il invite les membres à s'exprimer sur la démarche qui doit être privilégiée pour donner suite à ces commentaires.

Après discussion, les membres du Conseil décident d'étudier un par un les commentaires du Barreau du Québec portant sur plusieurs articles du code de déontologie sans toutefois refaire le débat qui a déjà eu lieu.

Résultat des discussions :

article 1 : tel que rédigé

article 2 : tel que rédigé

article 4 : tel que rédigé

article 5 : tel que rédigé

article 6 : modifié pour tenir compte des commentaires reçus. Le nouveau texte se lit comme suit :

« Le membre fait preuve de respect et de courtoisie à l'égard des personnes qui se présentent devant lui, tout en exerçant l'autorité requise pour la bonne conduite de l'audience. »

article 7 : modifié pour tenir compte des commentaires reçus. Le nouveau texte se lit comme suit :

« Le membre exerce ses fonctions sans discrimination. »

article 9 : tel que rédigé

article 10 : tel que rédigé

article 12 : tel que rédigé

article 15 : tel que rédigé

article 16 : tel que rédigé

article 17 : tel que rédigé

article 18 : tel que rédigé

article 19 : tel que rédigé

article 20 : tel que rédigé

Sur la proposition de Monsieur Laurent McCutcheon, appuyée par M^e Michel Brisson, le code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil. Le règlement tel qu'adopté en version française et anglaise est joint en annexe du présent procès-verbal.

M^e Gaétan Lemoyne, président du Tribunal administratif du Québec, absent lors du dépôt du texte du rapport d'implantation du Conseil 1998-2001 à l'item 1.8 demande de commenter ledit rapport.

Il rappelle que le code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec a comme objectif de soutenir la confiance du public dans la justice administrative. Même s'il ne nie pas le droit du président à déposer le rapport d'implantation du Conseil, il souligne que le Conseil étant une institution publique, une certaine réserve s'impose dans les propos relatant les activités du Conseil. Certaines de ces activités ne concernent que les membres et ne doivent pas être publiques. Il suggère de s'interroger sur la réaction de la personne raisonnable à la lecture du texte du rapport.

Monsieur McCutcheon remercie M^e Lemoyne de son intervention.

Certains membres veulent discuter du contenu de la lettre transmise par l'A.J.A.T.A.Q. à la ministre de la Justice et demandent de noter au procès-verbal leur désaccord quant aux propos tenus.

M^e Georges Wurtele, président de l'A.J.A.T.A.Q. demande la permission d'intervenir, ce qui est accepté par le président du Conseil. Il remercie les membres du Conseil pour l'adoption du code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec. Il indique qu'une nouvelle lettre sera transmise au ministre de la Justice pour l'informer de la satisfaction des membres du Tribunal administratif du Québec pour l'adoption du code de déontologie.

1.11 Varia

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance le 19 avril à 12 h 45.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate